

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1895

commune (s) : Lyon 7°

objet : **9, Rue Professeur Grignard - Déconstruction de l'ancien hôpital Saint Joseph - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1515 en date du 10 juillet 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution de marchés concernant les travaux de déconstruction de l'ancien hôpital Saint Joseph situé 9, rue Professeur Grignard à Lyon 7°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 7 novembre 2003, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : désamiantage, entreprise DI Environnement	33 751,12 € TTC
- lot n° 2 : déconstruction, groupement d'entreprises Perrier-Mazza	809 576,59 € TTC

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1515 en date du 10 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 7 novembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : désamiantage, entreprise DI Environnement	33 751,12 € TTC
- lot n° 2 : déconstruction, groupement d'entreprises Perrier-Mazza	809 576,59 € TTC

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 1100 000 € TTC en dépenses, suivant l'échéancier suivant :

- année 2003 : 220 000 € TTC,
- année 2004 : 880 000 € TTC,

compte 213 500 - fonction 824 - centre budgétaire 7 510 - centre de gestion 572 300 - opération 0424.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,